

L'accréditation des organismes d'inspection est un moyen d'attester de leurs compétences, de leur indépendance et de leur impartialité pour réaliser des missions spécifiques de contrôle.

Elle permet d'avoir confiance dans les prestations qu'ils délivrent.



Créé à l'initiative des pouvoirs publics, le Comité français d'accréditation, Cofrac, est une association à but non lucratif dont la mission est de s'assurer de la compétence et de l'impartialité des organismes de contrôle. Il a été désigné comme l'unique instance d'accréditation en France. Pour plus d'informations sur le Cofrac et l'accréditation, rendez-vous sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



Votre activité nécessite de faire appel aux services d'un organisme d'inspection ou bureau de contrôle...

POURQUOI CHOISIR UN ORGANISME ACCRÉDITÉ ?







## L'ACCREDITATION EST UNE PREUVE DE COMPETENCE TECHNIQUE ET GÈNÈRE DE LA CONFIANCE

L'ISO/IEC 17020 – Évaluation de la conformité - Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection – est la norme d'accréditation des organismes d'inspection et de contrôle. Le Cofrac (Comité français d'accréditation) s'appuie sur cette norme pour évaluer la capacité des organismes à réaliser des prestations de manière impartiale et qualitative.

## L'ACCREDITATION SELON LA NORME ISO/IEC 17020 GÈNÈRE DE LA CONFIANCE. POURQUOI ?

- L'indépendance et l'impartialité de l'organisme ainsi que le respect de la confidentialité sont vérifiés ;
- L'organisation technique est évaluée ;  
La compétence du personnel (comprenant les qualifications, la formation et l'expérience) est vérifiée ;
- L'utilisation d'installations et d'équipements est appropriée ;
- Les méthodes d'inspection utilisées respectent les exigences des normes ou réglementations en vigueur ;
- Les instructions pour réaliser l'inspection en toute sécurité sont appliquées ;
- Le système de management est efficace et permet à l'organisme de s'améliorer en continu.

Cet ensemble d'éléments vise à obtenir des rapports ou certificats d'inspection complets et dignes de confiance.

Une fois l'accréditation obtenue, les organismes sont régulièrement audités afin de s'assurer du respect constant des exigences applicables et du maintien de leur compétence dans la durée.

## DES RÉSULTATS ÉMIS SOUS ACCRÉDITATION APPORTENT DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES

- Ils réduisent les risques, car les produits et services sont conformes à des exigences déterminées.
- Ils renforcent la confiance des marchés et des consommateurs : l'organisme d'inspection ayant lui-même été audité par une tierce partie, la conformité du produit, du service ou de l'installation est consolidée.
- Ils évitent le coût d'une évaluation fournisseur supplémentaire : la confiance dans les compétences techniques de l'organisme d'inspection accrédité limite les audits fournisseurs additionnels de la part des clients.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Détenir l'accréditation selon l'ISO/IEC 17020 apporte une réelle plus-value par rapport à la certification ISO 9001 en termes de reconnaissance de la compétence technique de l'organisme pour des activités spécifiées. En effet, si les exigences de l'ISO/IEC 17020 relatives au système de management répondent aux principes de la norme ISO 9001, qui attestent de la maîtrise des processus internes et de l'amélioration continue du système, s'y ajoutent des exigences techniques portant notamment sur la compétence des personnels, la gestion des équipements, les méthodes utilisées ou le contenu des rapports d'inspection.

